

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2025

N°046

OBJET : FÉRIA DE CARCASSONNE 2025 ADHÉSION À LA CHARTE LABEL FÊTE			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 32	Nombre de Membres Votants : 41	Date de la Convocation : 19 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt six juin, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. ARIAS, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme BERNARD, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, Mme BLANC, M. BUSTOS, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme BOUTALEB, M. CHAMLAL, Mme LARROUX

EXCUSES : Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS donne pouvoir à Mme GODEFROY, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN, Mme GASC donne pouvoir à M. LAREDJ, M. OUDDANE donne pouvoir à M. BUSTOS, Mme RIVEL donne pouvoir à M. ICHE, Mme GALBEZ donne pouvoir à Mme BOUTALEB, Mme JULIEN donne pouvoir à M. BELMAS, M. DUTHU donne pouvoir à Mme BERNARD conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. MONTAGNE.

ABSENT EXCUSE : Mme KERRINCKX.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Dans le cadre de ses actions de sensibilisation et de prévention en matière de santé auprès de la population, la Ville souhaite adhérer à la charte LABEL FÊTE, dispositif initié par l'Etat, afin de sensibiliser la population aux dangers d'une consommation excessive d'alcool durant la Férias de 2025.

Cette adhésion implique des engagements mutuels entre la Ville, en tant qu'organisateur, et la structure de prévention.

Pour la Ville, il s'agit de :

- mettre en place un stand de prévention des risques sur la Férias de Carcassonne 2025, qui se tiendra du jeudi 28 août au dimanche 31 août inclus, tenu par une structure de prévention rémunérée, l'unité locale de Carcassonne de la Croix-Rouge,
- prévoir pour le stand de prévention un espace abrité (tente, casitas...), éclairé, visible depuis le cœur de la manifestation, avec 2 tables, des chaises et une arrivée électrique,
- indiquer la présence du stand de prévention dans le dépliant présentant le programme de la manifestation,
- diffuser, au moins 3 fois par soirée, des messages de modération de la consommation d'alcool et de sécurité routière,
- étudier la mise en place d'un lieu de « dégrisement » et de récupération physique et psychique afin d'éviter un départ risqué,
- étudier la mise en place d'un système de transport (navette) ou au minimum une liste des services de taxi.

La structure de prévention s'engage à :

- récupérer le matériel nécessaire à la tenue du stand à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, 105 bd Barbès à Carcassonne, aux jour et heure convenus avec l'unité sécurité routière,
- ramener le matériel et le bilan, composé des fiches "évaluation milieu festif" et "comptabilisation des tests", à cette même adresse aux jour et heure convenus.

La structure de prévention aura également pour mission de sensibiliser et d'informer la population sur l'ensemble des autres dangers et comportements à risques pouvant survenir en milieu festif (risques auditifs, risques sexuels, etc...).

L'adhésion à la charte LABEL FETE nécessite de signer une fiche d'organisation de stand afin de bénéficier de l'ensemble des matériels nécessaires à sa tenue et de se conformer à l'ensemble des engagements précités.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de l'adhésion de la commune à la charte « Label Fête »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la fiche d'organisation de stand et à exécuter tout document permettant de mettre en œuvre les engagements afférents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTÉ à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membres présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250626-25413A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025